



COMMUNE DE DURTAL
LISTE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2024

Le neuf avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation : 27 mars 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents : 19 Mmes E. BIGNON, C. BOBET, M. DESMARRÉS, S. GOHIER, I. GOUTE, A. JOUIS, L. LORET, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, T. LÉBOUCHER, L. LEBRUN, F. BLANDIN

Absents : 4 A. BIGOT, A. IRAN, S. OUVRARD, S. CHAON

Pouvoirs : 2 A. BIGOT donne pouvoir à P. GRASSET
S. OUVRARD donne pouvoir à I. GOUTE

Secrétaire de Séance : A. JOUIS

N° de délibération	Objet de la délibération	Sens du vote
DEL2024-04-01	Compte de gestion 2023	Adopté à l'unanimité
DEL2024-04-02	Compte administratif 2023	Adopté à l'unanimité
DEL2024-04-03	Affectation du résultat 2023	Adopté à l'unanimité
DEL2024-04-04	Taux d'imposition 2024	Adopté à l'unanimité
DEL2024-04-05	Fongibilité des crédits	Adopté à l'unanimité
DEL2024-04-06	Dépenses à imputer au compte 6232	Adopté à l'unanimité
DEL2024-04-07	Autorisations de Programme et Crédits de Paiement	Adopté à l'unanimité
DEL2024-04-08	Budget Primitif 2024	Adopté à l'unanimité
DEL2024-04-09	Compte de gestion 2023 – SIVM	Adopté à l'unanimité
DEL2024-04-10	Compte administratif 2023 – SIVM	Adopté à l'unanimité



Séance du 9 avril 2024

Le neuf avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation : 27 mars 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents : 19 Mmes E. BIGNON, C. BOBET, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. JOUIS, L. LORET, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, T. LEMBOUCHER, L. LEBRUN, F. BLANDIN

Absents : 4 A. BIGOT, A. IRAN, S. OUVRARD, S. CHAON

Pouvoirs : 2 A. BIGOT donne pouvoir à P. GRASSET
S. OUVRARD donne pouvoir à I. GOUTE

Secrétaire de Séance : A. JOUIS

DEL2024-04-01 : Compte de gestion 2023

POUR : 21 / CONTRE : / ABSTENTION :

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que chaque conseiller municipal a été destinataire du compte de gestion,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023

PRECISE que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Résultats budgétaires de l'exercice

50000 - COMMUNE DE DURTAL

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	10 054 555,73	10 015 143,00	20 069 698,73
Titres de recette émis (b)	994 696,48	4 247 881,47	5 242 577,95
Réductions de titres (c)		4 402,08	4 402,08
Recettes nettes (d = b - c)	994 696,48	4 243 479,39	5 238 175,87
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	10 054 555,73	10 015 143,00	20 069 698,73
Mandats émis (f)	1 657 432,36	3 724 231,42	5 381 663,78
Annulations de mandats (g)	14 194,55	172 396,24	186 590,79
Depenses nettes (h = f - g)	1 643 237,81	3 551 845,18	5 195 082,99
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		691 634,21	43 092,88
(h - d) Déficit	648 541,33		

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION

Délibération rendue exécutoire Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 12-04-2024

Publiée le 12-04-2024

Pascal FARION, Maire





Séance du 9 avril 2024

Le neuf avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Stéphanie GOHIER

Convocation : 27 mars 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents : 18 Mmes E. BIGNON, C. BOBET, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. JOUIS, L. LORET, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, T. LEBOUCHER, L. LEBRUN, F. BLANDIN

Absents : 5 A. BIGOT, A. IRAN, S. OUVRARD, S. CHAON, P. FARION

Pouvoirs : 2 A. BIGOT donne pouvoir à P. GRASSET
S. OUVRARD donne pouvoir à I. GOUTE

Secrétaire de Séance : A. JOUIS

DEL2024-04-02 : Compte administratif 2023

POUR : 20 / CONTRE : / ABSTENTION :

Le Conseil Municipal,
Sous la présidence de Stéphanie GOHIER, 1ère Adjointe au Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le compte administratif 2023 comme suit :

Fonctionnement

Recettes	4 243 479,39€
-Dépenses	3 551 845,18€
= Résultat 2023 :	691 634,21€

Résultat 2023 :	691 634,21€
+ Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)	5 990 175,19€
= Résultat de clôture à affecter	6 681 809,40€

Investissement

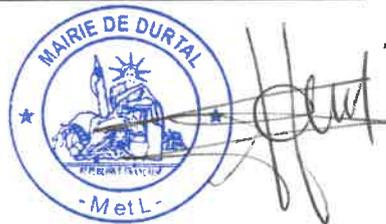
Recettes	994 696,48€
-Dépenses	1 643 237,81€
= Résultat 2023	-648 541,33€

Résultat 2023	-648 541,33€
+ Résultat de clôture:(ligne 001)	2 509 029,41€
+ Solde Restes à Réaliser *	-78 742,10€
= Résultat clôture + rar	2 430 287,31€

*Restes à réaliser recettes	0,00€
Restes à réaliser dépenses	78 742,10€

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION



Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 12-04-2024

Publiée le 12-04-2024

Pascal FARION, Maire





Séance du 9 avril 2024

Le neuf avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation : 27 mars 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents : 19 Mmes E. BIGNON, C. BOBET, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. JOUIS, L. LORET, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, T. LEMBOUCHER, L. LEBRUN, F. BLANDIN

Absents : 4 A. BIGOT, A. IRAN, S. OUVRARD, S. CHAON

Pouvoirs : 2 A. BIGOT donne pouvoir à P. GRASSET
S. OUVRARD donne pouvoir à I. GOUTE

Secrétaire de Séance : A. JOUIS

DEL2024-04-03 : Affectation du résultat 2023

POUR : 21 / CONTRE : / ABSTENTION :

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission finances du 26 mars 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE et APPROUVE le résultat de clôture cumulé de la section fonctionnement de l'exercice budgétaire 2023 qui s'élève à 6 681 809,40€.

AFFECTE ce résultat de 6 681 809,40€ en section de fonctionnement au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION



Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 12-04-2024

Publiée le 12-04-2024

Pascal FARION, Maire





Séance du 9 avril 2024

Le neuf avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation : 27 mars 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents : 19 Mmes E. BIGNON, C. BOBET, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. JOUIS, L. LORET, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, T. LEMBOUCHER, L. LEBRUN, F. BLANDIN

Absents : 4 A. BIGOT, A. IRAN, S. OUVRARD, S. CHAON

Pouvoirs : 2 A. BIGOT donne pouvoir à P. GRASSET
S. OUVRARD donne pouvoir à I. GOUTE

Secrétaire de Séance : A. JOUIS

DEL2024-04-04 : Taux d'imposition 2024

POUR : 21 / CONTRE : / ABSTENTION :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,
Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE les taux de taxes locales pour l'année 2024, tels que présentés ci-dessous :
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 45.88%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 44,19 %
Taxe Habitation 14.37%

CHARGE M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION



Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 12-04-2024

Publiée le 12-04-2024

Pascal FARION, Maire





Séance du 9 avril 2024

Le neuf avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation : 27 mars 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents : 19 Mmes E. BIGNON, C. BOBET, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. JOUIS, L. LORET, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, T. LEMBOUCHER, L. LEBRUN, F. BLANDIN

Absents : 4 A. BIGOT, A. IRAN, S. OUVRARD, S. CHAON

Pouvoirs : 2 A. BIGOT donne pouvoir à P. GRASSET
S. OUVRARD donne pouvoir à I. GOUTE

Secrétaire de Séance : A. JOUIS

DEL2024-04-05 : Fongibilité des crédits

POUR : 21 / CONTRE : / ABSTENTION :

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 14 novembre 2023 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024

Vu la délibération du 14 novembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024,

Considérant que le conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé, pour 2024.

PRÉCISE que Monsieur le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION

Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 12/04/2024

Publiée le 12-04-2024

Pascal FARION, Maire





Séance du 9 avril 2024

Le neuf avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation : 27 mars 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents : 19 Mmes E. BIGNON, C. BOBET, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. JOUIS, L. LORET, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, T. LEMBOUCHER, L. LEBRUN, F. BLANDIN

Absents : 4 A. BIGOT, A. IRAN, S. OUVRARD, S. CHAON

Pouvoirs : 2 A. BIGOT donne pouvoir à P. GRASSET
S. OUVRARD donne pouvoir à I. GOUTE

Secrétaire de Séance : A. JOUIS

DEL2024-04-06 : Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies et cadeaux »

POUR : 21 / CONTRE : / ABSTENTION :

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M57,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessous au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal soit **90 000 euros** au titre de 2024 :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel,
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou

internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales,

- les cotisations URSSAF pour les orchestres, artistes et musiciens,
- Les cotisations pour retraite complémentaire pour les orchestres, artistes et musiciens,
- Cotisations à la SACEM,
- Les cadeaux offerts par la commune à l'occasion d'événements familiaux (mariage, naissance ...), d'évènements liés à la carrière (mutation, fin de stage, médaille, départ à la retraite...) ou d'autres évènements importants, d'agents communaux ou toutes personnes ayant un lien privilégié avec la commune et dont le montant maximal est fixé à 500 €,
- Les couronnes ou gerbes mortuaires offertes par le conseil municipal lorsqu'elles honorent une personne ayant œuvré pour la commune,
- Les frais de restaurant,
- Les voyages d'études des élus locaux ayant un intérêt direct avec l'intérêt de la commune.

Le secrétaire de séance,



Le Maire Pascal FARION



Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 12-04-2024
Publiée le 12-04-2024

Pascal FARION, Maire





Séance du 9 avril 2024

Le neuf avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation : 27 mars 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents : 19 Mmes E. BIGNON, C. BOBET, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. JOUIS, L. LORET, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, T. LEMOUCHER, L. LEBRUN, F. BLANDIN

Absents : 4 A. BIGOT, A. IRAN, S. OUVRARD, S. CHAON

Pouvoirs : 2 A. BIGOT donne pouvoir à P. GRASSET
S. OUVRARD donne pouvoir à I. GOUTE

Secrétaire de Séance : A. JOUIS

DEL2024-04-07 : Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

POUR : 21 / CONTRE : / ABSTENTION :

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M57,

Vu les délibérations des 11/04/2023, 20/06/2023, 12/09/2023, 17/10/2023, 14/10/2023, 12/12/2023,

Vu le compte administratif 2023 du Budget général,

Considérant la nécessité de prendre en compte les sommes réellement mandatées en 2023 ainsi que l'avancement des projets,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de voter le montant des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement 2024 ainsi que détaillé ci-après :

TABLEAU ACTUALISE 9/04/2024		Crédits antérieur sur 6 ans	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL
APC 1	TERRASSES - AMENAGEMENT PORTE VERRON	28 223,23 €	0,00 €	400 000,00 €	446 747,39 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	874 570,62 €
APCP 2	EGLISES	756 346,09 €	0,00 €	50 000,00 €	259 000,00 €	550 000,00 €			1 615 346,09 €
APCP 3	COMPLEXE SPORTIF	81 215,20 €	74 659,60 €	1 169 127,60 €					1 925 006,40 €
APCP 4	VOIRIE URBAINE ET RURALE	0,00 €	93 940,82 €	806 059,18 €					900 000,00 €
APCP 5	GENDARMERIE	125 511,24 €	11 179,66 €	305 000,00 €	3 667 558,47 €				2 109 249,37 €
APCP 6	MAISON MEDICALE	108 615,24 €	11 964,60 €	120 000,00 €	1 942 603,50 €	1 942 603,50 €			4 125 786,84 €
APCP 7	POLE DE VIE SOCIALE	340 555,39 €	64 501,86 €	901 385,50 €	916 863,04 €				2 223 306,39 €
APCP 8	OPERATION CHAUDIERE TE	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €			100 000,00 €
		1 440 470,39 €	256 246,34 €	3 801 572,28 €	5 257 775,00 €	2 517 603,50 €	0,00 €	0,00 €	13 273 665,71 €

PRECISE que les crédits de paiements 2024 sont inscrits au budget primitif 2024.

Le secrétaire de séance.



Le Maire, Pascal FARION



Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 12-04-2024

Publiée le 12-04-2024

Pascal FARION, Maire





Séance du 9 avril 2024

Le neuf avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation : 27 mars 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents : 19 Mmes E. BIGNON, C. BOBET, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. JOUIS, L. LORET, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, T. LEMBOUCHER, L. LEBRUN, F. BLANDIN

Absents : 4 A. BIGOT, A. IRAN, S. OUVRARD, S. CHAON

Pouvoirs : 2 A. BIGOT donne pouvoir à P. GRASSET
S. OUVRARD donne pouvoir à I. GOUTE

Secrétaire de Séance : A. JOUIS

DEL2024-04-08 : Budget primitif 2024

POUR : 21 / CONTRE : / ABSTENTION :

Le Conseil municipal,

Vu l'Arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs

Vu l'avis de la commission des finances du 26 mars 2024

Vu le RBF, le régime des amortissements adopté le 14/11/2023

Vu la règle de fongibilité adoptée le 9 avril 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,
APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
011 - Charges à caractère général	1 637 846,62 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 844 600,00 €
014 - Atténuations de produits	28 006,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	6 183 834,78 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	750 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	532 240,00 €
66 - Charges financières	3 000,00 €
67 - Charges spécifiques	3 000,00 €
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	5 000,00 €
TOTAL	10 987 527,40 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté	6 681 809,40 €
013 - Atténuations de charges	27 500,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	231 500,00 €
73 - Impôts et taxes	2 540 860,00 €
74 - Dotations et participations	1 081 958,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	403 700,00 €
76 - Produits financiers	- €
77 - Produits spécifiques	20 200,00 €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- €
TOTAL	10 987 527,40 €

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024
10 - Dotations, fonds divers et réserves	30 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 500,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	80 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	450 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	310 143,38 €
23 - Immobilisations en cours	100 000,00 €

007 - CREATION SALLE D'EXPOSITION	- €
012 - TERRASSES	400 000,00 €
014 - EGLISES - PRESBYTERE	50 000,00 €
106 - CENTRE CAMILLE CLAUDEL	70 000,00 €
107 - SALLE SOCIO CULTURELLE	42 000,00 €
125 - ACQUISITION MATERIEL ET OUTILLAGE	130 000,00 €
139 - VOIE DE CONTOURNEMENT DU COMPLEXE SPORTIF	1 169 127,60 €
164 - BATIMENTS - Provision	325 000,00 €
167 - AMENAGEMENT RD 323	- €
170 - AMENAGEMENT URBAIN	30 000,00 €
172 - SIGNALISATION	30 000,00 €
190 - GROUPE SCOLAIRE	120 000,00 €
201 - RESERVE FONCIERE	100 000,00 €
203 - CAMPING	5 000,00 €
216 - ATELIER COMMUNAL	50 000,00 €
224 - GENDARMERIES	305 000,00 €
226 - MAIRIE	50 000,00 €
228 - CIMETIERE	33 484,01 €
230 - CHAMBIERS	180 000,00 €
232 - VOIRIE URBAINE ET RURALE	806 059,18 €
236 - AVENUE DE PARIS ET VOIES ANNEXES	- €
237 - MAISON MEDICALE	120 000,00 €
238 - Pôle de vie sociale	901 385,50 €
239 - Petites villes de demain	100 000,00 €
240 - Projets participatifs	100 000,00 €
241 - Transition écologique	300 000,00 €
242 - Equipement	4 164 709,22 €
243 - CHAUDIERES TE	50 000,00 €

TOTAL

10 612 408,89 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

BP 2024

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 509 029,41 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	6 183 834,78 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	750 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	150 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	1 018 044,70 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 500,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	- €

TOTAL

10 612 408,89 €

Le secrétaire de séance,

Le Maire Pascal FARION

Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 12-04-2024
Publiée le 12-04-2024

Pascal FARION, Maire



Séance du 9 avril 2024

Le neuf avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation : 27 mars 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents : 19 Mmes E. BIGNON, C. BOBET, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. JOUIS, L. LORET, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, T. LEMBOUCHER, L. LEBRUN, F. BLANDIN

Absents : 4 A. BIGOT, A. IRAN, S. OUVRARD, S. CHAON

Pouvoirs : 2 A. BIGOT donne pouvoir à P. GRASSET
S. OUVRARD donne pouvoir à I. GOUTE

Secrétaire de Séance : A. JOUIS

DEL2024-04-09 : Compte de gestion 2023 - SIVM

POUR : 21 / CONTRE : / ABSTENTION :

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCFI n°2023-127 du 28 décembre 2023.

Considérant que les biens, droits et obligations sont dévolus à la commune de DURTAL, dès la dissolution du syndicat,

Vu la présentation de Pascal FARION, Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Etant précisé qu'il n'apparaît pas de discordances entre le compte de gestion et le compte administratif.

APPROUVE le compte de gestion 2023 du SIVM de DURTAL,

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES NETTES	2 427,41 €	33 611,87 €
DEPENSES NETTES	0,00 €	23 756,68 €
RESULTATS DE L'EXERCICE	2 427,41 €	9 855,19 €
REPORT DE L'EXERCICE PRECEDENT	- 1 189,31 €	21 835,97 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	1 238,10 €	30 501,85 €

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION

Délibération rendue exécutoire, transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 12-04-2024

Publiée le 12-04-2024
Pascal FARION, Maire





Séance du 9 avril 2024

Le neuf avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Stéphanie GOHIER.

Convocation : 27 mars 2024

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents : 18 Mmes E. BIGNON, C. BOBET, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. JOUIS, L. LORET, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, T. LÉBOUCHER, L. LEBRUN, F. BLANDIN

Absents : 5 A. BIGOT, A. IRAN, S. OUVRARD, S. CHAON, P. FARION,

Pouvoirs : 2 A. BIGOT donne pouvoir à P. GRASSET
S. OUVRARD donne pouvoir à I. GOUTE

Secrétaire de Séance : A. JOUIS

DEL2024-04-10 : Compte administratif 2023 - SIVM

POUR : 20 / CONTRE : / ABSTENTION :

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCFI n°2023-127 du 28 décembre 2023.

Considérant que les biens, droits et obligations sont dévolus à la commune de DURTAL, dès la dissolution du syndicat,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2023 du SIVM de DURTAL comme suit :

FONCTIONNEMENT			
<i>DEPENSES</i>			
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Emis</i>
011	Charges à caractère général	9 375,92 €	4 529,94 €
012	Charge de personnel et frais assimilés	25 445,00 €	16 688,14 €
023	Virement à la section d'investissement	7 013,34 €	0 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 362,40 €	1 238,10 €
65	Autres charges de gestion courante	1 450,00 €	1 300,50 €
TOTAL		44 646,66 €	23 756,68 €

<i>RECETTES</i>			
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Emis</i>
002	Résultat d'exploitation reporté	20 646,66 €	0 €
013	Atténuation des charges	0 €	20 830,87 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	12 000,00 €	0 €
74	Dotations, subventions et participations	12 000,00 €	12 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0 €	1,38 €
77	Produits exceptionnels	0 €	779,62 €
TOTAL		44 646,66 €	33 611,87 €
Réalisations de l'exercice – section de fonctionnement			9 855,19 €
Excédent 2022 reporté			20 646,66 €
Résultat de clôture – section de fonctionnement			30 501,85 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Emis</i>
040	Opérations d'ordre entre sections		
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €
21	Immobilisations	8 375,74 €	0 €
TOTAL		8 375,74 €	0 €
001	Déficit d'investissement	1 189,31 €	

RECETTES			
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Emis</i>
10	Dotations & fonds divers	1 189,31 €	1 189,31 €
021	Virement de la section de fonctionnement	7 013,34 €	
040	Amortissements	1 362,40 €	1 238,10 €
TOTAL		9 565,05 €	2 427,41 €

Réalisations de l'exercice – section d'investissement	2 427,41 €
Déficit 2022 reporté	- 1 189,31 €
Résultat de clôture – section d'investissement	1 238,10 €

RESULTAT DE CLOTURE	31 739,95 €
----------------------------	--------------------

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION



Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 12-04-2024
Publiée le 12-04-2024

Pascal FARION, Maire

